

CHOLET SPORTS LOISIRS

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 4 DECEMBRE 2025

**CHOLET SPORTS LOISIRS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 4 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

- (1)** - Approbation des Procès-Verbaux du Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2025 et du Conseil d'Administration Extraordinaire en date du 3 novembre 2025
- (2)** - 1) CSL – Budget Supplémentaire (2025)
 - 2) CSL – Débat d'Orientations Budgétaires (2026)
 - 3) Golf et Meilleraie – Tarifs 2026
 - 4) Glisséo – Convention avec le Rugby Olympique Choletais (2025-2028)
 - 5) Glisséo – Convention avec Cholet Événements (2026-2028)
 - 6) Glisséo – Convention NRJ (2026)
 - 7) Meilleraie – Convention SASP Cholet Basket (2025-2026) – avenant n° 1
 - 8) Compte-rendu des décisions
- (3)** - Questions diverses
 - 1) Proposition de calendrier CA 2026 : 5 février et 9 avril (ou 19 mars)
 - 2) CAO du marché " Prestations de sécurité incendie, secourisme et gardiennage " (2026-2029) : résultat
 - 3) Travaux CTA en patinoires et piscines : présentation et impact énergétique
 - 4) Fin de la vidange annuelle obligatoire en piscines (19 novembre 2025)
 - 5) Direction de la sécurité : création d'un bureau dans le hall d'accueil de Glisséo
 - 6) Golf : proposition d'un nouveau logo

CHOLET SPORTS LOISIRS

COMPTE RENDU N° 124

Conseil d'Administration du 9 octobre 2025

Le 9 octobre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Gollf de Cholet, Allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 3 juillet 2025.

Étaient présents (8)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président) Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET.

Étaient excusés (4)

Patrice BRAULT, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU, Médérick THOMAS.

Pouvoirs (3)

Patrice BRAULT a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU - Guy SOURISSEAU a donné pouvoir à Olivier BAGUENARD - Médérick THOMAS a donné pouvoir à Daniel FRAPPREAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD.

12 administrateurs en exercice, 8 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Christophe PIET, secrétaire de séance.

1 – 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2025

Le Conseil d'Administration (CA) de Cholet Sports Loisirs (CSL), après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2025.

2 – Délibérations

1) CSL – d'approuver le marché de maintenance des portes et portails automatiques (20285-2028) – Avenant n°1

Le Président indique qu'il s'agit d'un avenant modifiant le montant maximum annuel de la collectivité.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants (8/12).

2) CSL – d'approuver la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies

Le Président précise l'intérêt de la mutualisation et les perspectives d'économie d'échelle liées au prix de l'énergie avec la participation préalable au futur groupement de commande dont le SIEML est coordonnateur.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants (8/12).

3) Glisséo et Lysséo – d'approuver les nouveaux tarifs " Soirée Bien-être " (2025-2026)

Le DG indique qu'il s'agit de répercuter l'augmentation de 10 € demandée par les prestataires de massage (coût pour CSL passant de 110 à 120 €) sur le prix facturé au client, comme l'indique la décision n°2025.39.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants (8/12).

4) Cispa – Activités commerciales – d'approuver les CGV

Le Président précise que les CGV appliquées au CISPA, dans une dynamique commerciale, nécessitaient une évolution. Pascal DORIZON, Vice-Président, demande à ce que soit rajouter à chaque article le nécessitant la mention " mineur ou son représentant légal ", ainsi que d'une mention obligeant le client à souscrire une assurance responsabilité civile pour pratiquer une activité. Le DG précise que cela sera fait avant envoi au contrôle de légalité.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants (8/12).

5) Glisséo – d'approuver l'avenant n°1 à la convention avec la gendarmerie (2025-2029)

Le DG propose d'ajouter un jour d'utilisation supplémentaire des piscines de Glisséo à la demande de la gendarmerie.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants (8/12).

6) CSL – d'approuver le compte-rendu des décisions et de l'arrêté

Le DG fait une lecture des décisions et de l'arrêté.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants (8/12).

3 – Questions diverses

1) – Bilan de la saison estivale sur tous les sites

Le DG dresse un bilan estival de la saison en piscines et au CISPA. A Glisséo, la fréquentation est en très légère hausse ; la météo s'est avérée meilleure en juillet qu'en août. Contrairement aux années pré-COVID, il précise que l'affluence est désormais plus répartie sur l'ensemble de la journée (de 10h à 20h). Il n'y a pas eu de problèmes de comportements (violents) à déplorer.

Au CISPA, il y a eu moins de stages cet été en août. Le DG précise que, pour la première fois depuis plusieurs années, du 1^{er} au 15 août, le niveau d'alerte cyanobactéries est resté à 1, c'est-à-dire que la pratique des activités nautiques a pu avoir lieu sans aucune restriction. Sur la totalité des 2 mois, le CISPA n'a pas eu à subir une interdiction totale (niveau 3) comme les mois d'août des années précédentes. C'est encourageant.

2) – Fitness : Bilan saison 2024-2025 et perspectives

Le DG informe que le Fitness à Glisséo continue sa forte croissance en termes d'abonnements et de fréquentation. La crise liée au COVID est désormais passée à tel point que pour la première fois une liste d'attente a été créée. Pour des raisons de sécurité liée à la FMI, il a été décidé de limiter le nombre d'adhérents à 600 personnes. La liste d'attente oscille entre 10 et 30 personnes.

Il évoque également le projet de réhabilitation de la partie Balnéo (hammam et deux saunas, douches et bain froid) afin de proposer des tarifs supérieurs avec une offre de base " cardio-musculation ", une offre " Plus " cardio-musculation et/ou Balnéo et une offre " Premium " avec l'accès à la piscine en plus. Ce projet est assujetti à la mise en place d'un accès contrôlé à la Balnéo qui n'existe pas aujourd'hui. Il tiendra au courant les administrateurs. L'investissement est évalué à 100/110 K€.

Les administrateurs approuvent l'idée de rénovation en lien avec les nouveaux tarifs pour les différentes offres évoquées.

3) - Point budgétaire : demande de participation exceptionnelle à Cholet Agglomération

Le Président rappelle les nombreux échanges avec Cholet Agglomération afin d'élaborer l'avenant numéro 2 au Cahier des Modalités de Gestion (CMG) dont le 1^{er} avenant date de décembre 2021. Depuis 2022, Cholet Agglomération verse chaque année une participation exceptionnelle à CSL faute d'un CMG parce qu'elle n'a pas intégré la hausse des fluides et des salaires post-COVID.

Le DG précise le vocable " participation exceptionnelle " qui signifie un versement qui n'est pas pris en compte dans le CMG avec deux cas différents : celui de la compensation financière (d'une activité qui n'a pas pu se tenir pour cause de travaux imposés par l'Agglomération par exemple), et celui de la participation supplémentaire pour prendre en charge une dépense qui n'avait pas pu être prévue. Dans le premier cas, l'Agglomération ne verse pas plus d'argent que ce qu'elle avait prévu ; elle peut même en verser moins.

Le VP aux finances indique que, malheureusement, les collègues maires de Cholet Agglomération comprennent " participation exceptionnelle " comme une contribution financière supplémentaire uniquement. Il entend le réexpliquer à ses collègues maires.

4) – Glisséo : travaux en piscines prévus en 2026 (sous réserve) : 3 scenarii proposés (avantages et inconvénients)

Le DG précise que le scenario retenu est celui d'une fermeture des piscines du 1^{er} juin au 31 juillet 2026. Il permet aux clubs de ne pas hypothéquer les inscriptions de la saison 2026-2027. Techniquement, il est possible d'ouvrir les bassins extérieurs, selon le MOT interrogé par Cholet Agglomération. Il est envisagé d'ouvrir l'extérieur dès le 1^{er} juin 2026. La fin de saison 2025-2026 sera donc perturbée mais le mois d'août pourra ouvrir à l'intérieur et servira d'éventuel " recours " en cas de prolongation de travaux. Les activités commerciales de Glisséo seront donc particulièrement perturbées pendant la fermeture des bassins extérieurs (impact financier).

5) – Cispa : projection du nouveau film de promotion

Le nouveau film sur le CISPA est projeté. Il a été réalisé par la société choletaise Com Son Images.

6) – Golf de Cholet : projection du film de promotion réalisé par la FFG

Le film réalisé par la FFG est présenté.

L'ordre du jour étant épuisé,
La Séance est levée.

CHOLET SPORTS LOISIRS

COMPTE RENDU N° 125

Conseil d'Administration extraordinaire du 3 novembre 2025

Le 3 novembre 2025 à 10h30 le Conseil d'Administration extraordinaire s'est réuni au Complexe Glisséo, avenue Anatole Manceau – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 21 octobre 2025.

Étaient présents (6)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND.

Étaient excusés (6)

Sylvie DORBEAU, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU, Médéric THOMAS.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF et Emmanuel GATE.

12 administrateurs en exercice, 6 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Olivier BAGUENARD, secrétaire de séance.

1 – Délibérations

1) GLISSEO – d'approuver la rupture conventionnelle

Le DG précise que la rupture conventionnelle est un accord entre l'employeur et le salarié qui ne peut être contraint. Au vu du calendrier de mise en œuvre, sous réserve de validation de l'Inspection du travail, la salariée aura quitté l'établissement le 3 décembre 2025.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants (6/12).

L'ordre du jour étant épuisé,
La Séance est levée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

2.1 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Le budget supplémentaire est l'occasion d'adapter les crédits de l'exercice tant en recettes qu'en dépenses pour mieux tenir compte de la réalisation du budget principal et de l'activité de Cholet Sports Loisirs. Pour le budget supplémentaire 2025, il est envisagé, sur proposition de l'ordonnateur, les adaptations suivantes :

1 - Affectation du résultat 2024

Lors de la séance du 10 avril 2025, le Conseil d'Administration a approuvé l'affectation du solde du résultat excédentaire de l'exercice 2024 représentant un montant de 131 596,83 € en totalité à la section d'exploitation.

2 - Situation budgétaire

Le budget supplémentaire s'équilibre à hauteur de 573 776,83 € en fonctionnement et de 430 649,74 € en investissement.

	En €	Budget supplémentaire 2025	
	Soldes et équilibres	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<i>Fonctionnement - Propositions nouvelles</i>	573 776,83 €	573 776,83 €
	<i>TOTAL section de fonctionnement</i>	573 776,83 €	573 776,83 €
Investissement	<i>Investissement - Propositions nouvelles</i>	430 649,74 €	430 649,74 €
	<i>TOTAL section d'investissement</i>	430 649,74 €	430 649,74 €
TOTAL du budget		1 004 426,57 €	1 004 426,57 €

Le budget 2025 s'élève à un total de 10 681 037 € :



Plusieurs éléments importants sont à souligner pour la compréhension du budget supplémentaire :

- Le décalage entre la situation économique actuelle et le cahier des modalités de gestion persiste toujours en cette fin d'année 2025. En effet, la révision de ce dernier est en cours de finalisation et doit être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2026. Cette révision permettra d'intégrer dans les unités d'œuvres l'impact de l'inflation générale depuis 5 ans (énergies, salaires, charges de maintenance...). Cependant, cette révision s'inscrit dans un contexte budgétaire toujours contraint pour Cholet Agglomération qui obligera Cholet Sports Loisirs à faire des choix d'économies en concertation avec la collectivité. Ce point sera évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires.
- Les patinoires ont connu une fermeture de 3 mois (juin-juillet-août) afin de procéder au changement des centrales de traitement d'air grâce à un investissement de l'Agglomération. Cette fermeture a donc eu une conséquence notable sur les recettes patinoires (perte d'exploitation compensée par Cholet Agglomération).
- La maîtrise de l'énergie reste une préoccupation de premier ordre. La consommation globale sur tous les sites reste maîtrisée. Des économies sont attendues sur Glisséo suite au changement des centrales de traitement d'air cet été en patinoires et en piscines au printemps 2026. En termes de coûts, une première baisse encourageante est constatée sur cette année 2025 et une réduction des budgets de l'ordre de - 200 K€ par rapport à 2024 est espérée et intégrée au budget supplémentaire.

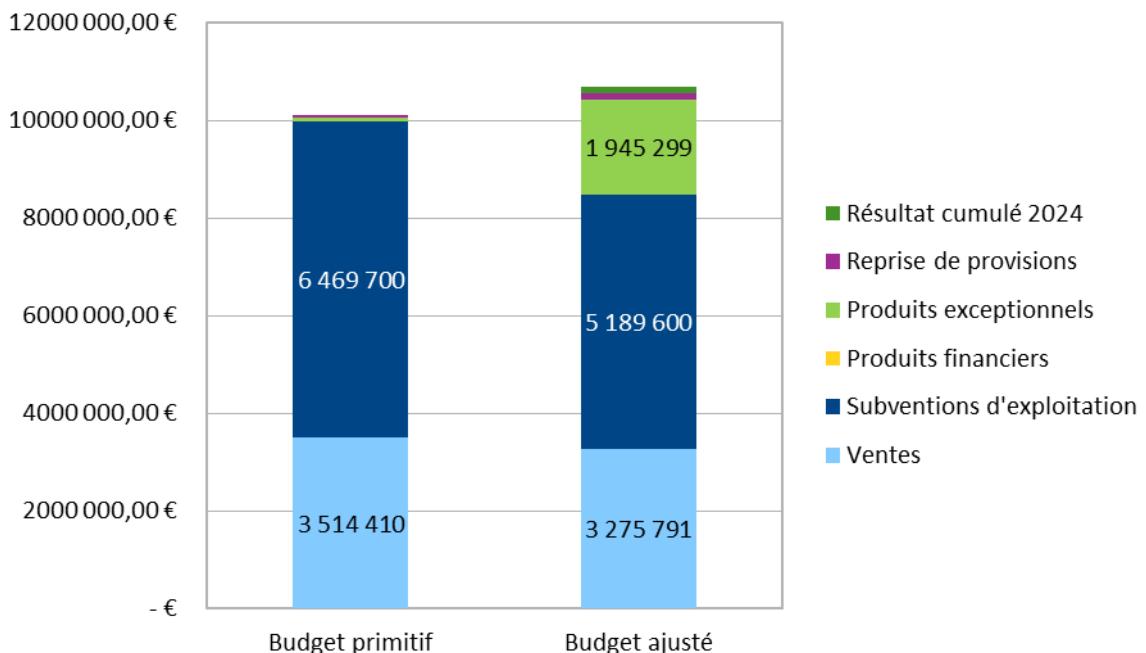
➤ *Le budget de fonctionnement*

Dans ce contexte, le niveau de recettes estimé au budget primitif a été révisé dans le budget supplémentaire :

- Le chiffre d'affaires global diminue de - 6,79 % (- 238 619 €). Comme évoqué précédemment, la fermeture estivale des patinoires de Glisséo a pesé négativement dans les recettes globales de CSL. En 2022, malgré une fermeture comparable (4 mois), le niveau de fréquentation s'était maintenu au niveau d'une année « normale ». Malheureusement, ce phénomène ne s'est pas reproduit cette année. Côté piscines, les fréquentations sont en hausse de + 6% à fin octobre (mais toujours en-deçà de - 16 % par rapport à 2019). Le chiffre d'affaires entrées public est révisé de 550 K€ à 530 K€ (- 20 K€). L'espace Fitness quant à lui poursuit sur sa lancée avec une belle rentrée de septembre ce qui permet de revaloriser le chiffre d'affaires attendu de + 40 K€ (220 K€). Au CISPA, les recettes commerciales proviennent essentiellement des stages d'été. Les recettes générées sont stables par rapport à 2024 (36 K€) mais en deçà des attentes (budget corrigé de - 9 K€). Au Golf, le niveau d'activité est conforme aux estimations initiales avec un chiffre d'affaires de 664 K€. Pour le Parc de la Meilleraie, l'activité est, comme prévu, en baisse par rapport à 2024 (année « basse »). Les recettes sont revues à la baisse de - 13,08 % (- 10 000 €). Les recettes de Lysséo, les fréquentations sont en progression de + 15,40 % (+ 2 648 personnes).

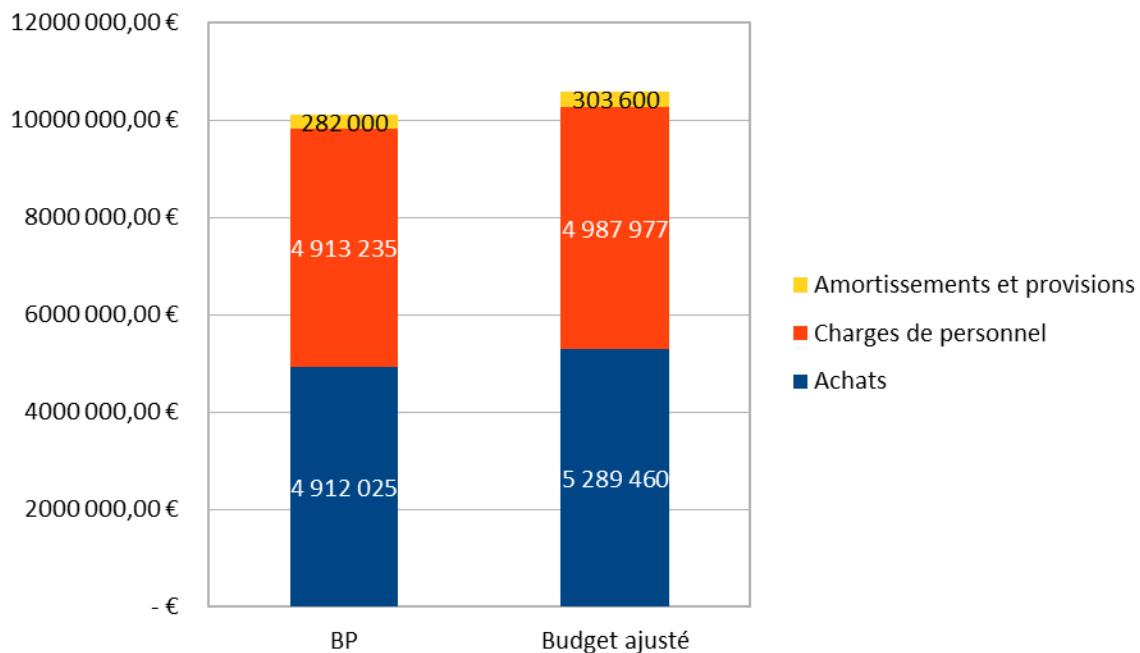
3^{ème} trimestre. La progression est intéressante mais insuffisante pour participer suffisamment au financement de l'équipement. Par rapport aux prévisions du BP, les recettes sont corrigées de - 21,9 K€ (- 9,81 %).

- La participation de Cholet Agglomération augmente de + 9,24 % (+ 598 K€) par rapport aux prévisions initiales. Cette dernière est estimée à 7,1 M€ HT dont 1,9 M€ de participation exceptionnelle pour couvrir la fermeture des patinoires, la hausse de l'énergie, des salaires et le déséquilibre budgétaire de Lysséo.



Du côté des dépenses, l'ensemble des postes a été revu et éventuellement révisé :

- L'énergie : comme nous l'avons déjà précisé auparavant, les prix de l'énergie connaissent un léger recul par rapport à 2024 (diminution espérée de - 200 K€). Il est tout de même important de rappeler que l'énergie a augmenté de + 122 % entre 2021 et 2024 soit + 1 494 K€ (augmentation compensée à ce jour par des participations exceptionnelles). CSL travaille continuellement à la recherche d'économies d'énergie et les investissements à venir doivent soutenir cette volonté.
- Les charges de sous-traitance sont relativement stables et sont revues légèrement à la baisse de - 7 K€.
- Les frais d'entretien et de maintenance sont en hausse par rapport aux prévisions initiales. En cause notamment le changement d'une partie des filtres à sable des piscines de Glisséo pour 91 K€. Cette maintenance est obligatoire tous les 10 ans et fait l'objet d'une provision annuelle dans le cadre du plan de gros travaux. Une reprise de provision est donc inscrite au BS pour compenser cette dépense à hauteur de 65 K€.
- Les charges de personnel : une augmentation conventionnelle a eu lieu au 1^{er} juillet 2025 à hauteur de 1% par groupe. Tenant compte de cette augmentation, et des divers mouvements de personnels, le budget est revalorisé de + 75 K€ au BS 2025.



➤ *Le budget d'investissement*

Pour rappel, le résultat cumulé d'investissement à fin 2024 était de 409 049,74 €. Pour 2025, les investissements principaux sont la mise en place de nouvelles caméras à Glisséo, l'achat de radios professionnelles pour Glisséo et le CISPA, le renouvellement de panneaux d'exposition au Parc de la Meilleraie et l'achat d'une autolaveuse pour Glisséo.



Le Conseil d'Administration est appelé à approuver le Budget Supplémentaire 2025.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours approuvé par le Conseil d'Administration en date du 6 février 2025,

Vu les modifications budgétaires proposées par Monsieur le Directeur Général,

Considérant la nécessité d'adapter les crédits pour la fin de l'exercice budgétaire 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver par chapitre les recettes et les dépenses inscrites en section de fonctionnement.

Article 2 : d'approuver par chapitre les recettes et les dépenses inscrites en section d'investissement.

Article 3 : d'approuver l'équilibre budgétaire global des sections de fonctionnement et d'investissement à l'intérieur de chaque section

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à exécuter tant en recettes qu'en dépenses le présent Budget Supplémentaire 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTITULES	RECETTES	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
R002 Résultat reporté	131 596,83 €	131 596,83 €
70 Produits finis	- 238 619,00 €	- 238 619,00 €
74 Subvention d'exploitation	- 1 282 200,00 €	- 1 282 200,00 €
75 Autres produits	2 100,00 €	2 100,00 €
76 Produits financiers	11 000,00 €	11 000,00 €
77 Produits exceptionnels	1 882 299,00 €	1 882 299,00 €
78 Reprises sur amort et prov.	55 000,00 €	55 000,00 €
79 Transferts de charges	12 600,00 €	12 600,00 €
TOTAL DES RECETTES	573 776,83 €	573 776,83 €

INTITULES	DÉPENSES	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
D002 Résultat reporté		
11 Charges à caractère général	374 935,00 €	374 935,00 €
012 Charges de personnel	74 741,83 €	74 741,83 €
65 Autres Charges de Gestion courante	2 500,00 €	2 500,00 €
66 Charges financières	0,00 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	121 600,00 €	121 600,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	573 776,83 €	573 776,83 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT

INTITULES	RECETTES	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
R001 Résultat reporté	409 049,74 €	409 049,74 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections.	21 600,00 €	21 600,00 €
TOTAL DES RECETTES	430 649,74 €	430 649,74 €

INTITULES	DÉPENSES	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	430 649,74 €	430 649,74 €
TOTAL DES DÉPENSES	430 649,74 €	430 649,74 €

Exploitation

DÉPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dép.d'exploit.de l'exercice	573 776,83 €		Recettes d'exploit. de l'exercice Résultat reporté	442 180,00 € 131 596,83 €	
TOTAL	573 776,83 €		TOTAL	573 776,83 €	

Investissement

DÉPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dép.d'invest.de l'exercice	430 649,74 €		Recettes d'invest. de l'exercice Résultat reporté	21 600,00 € 409 049,74 €	
TOTAL	430 649,74 €		TOTAL	430 649,74 €	

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

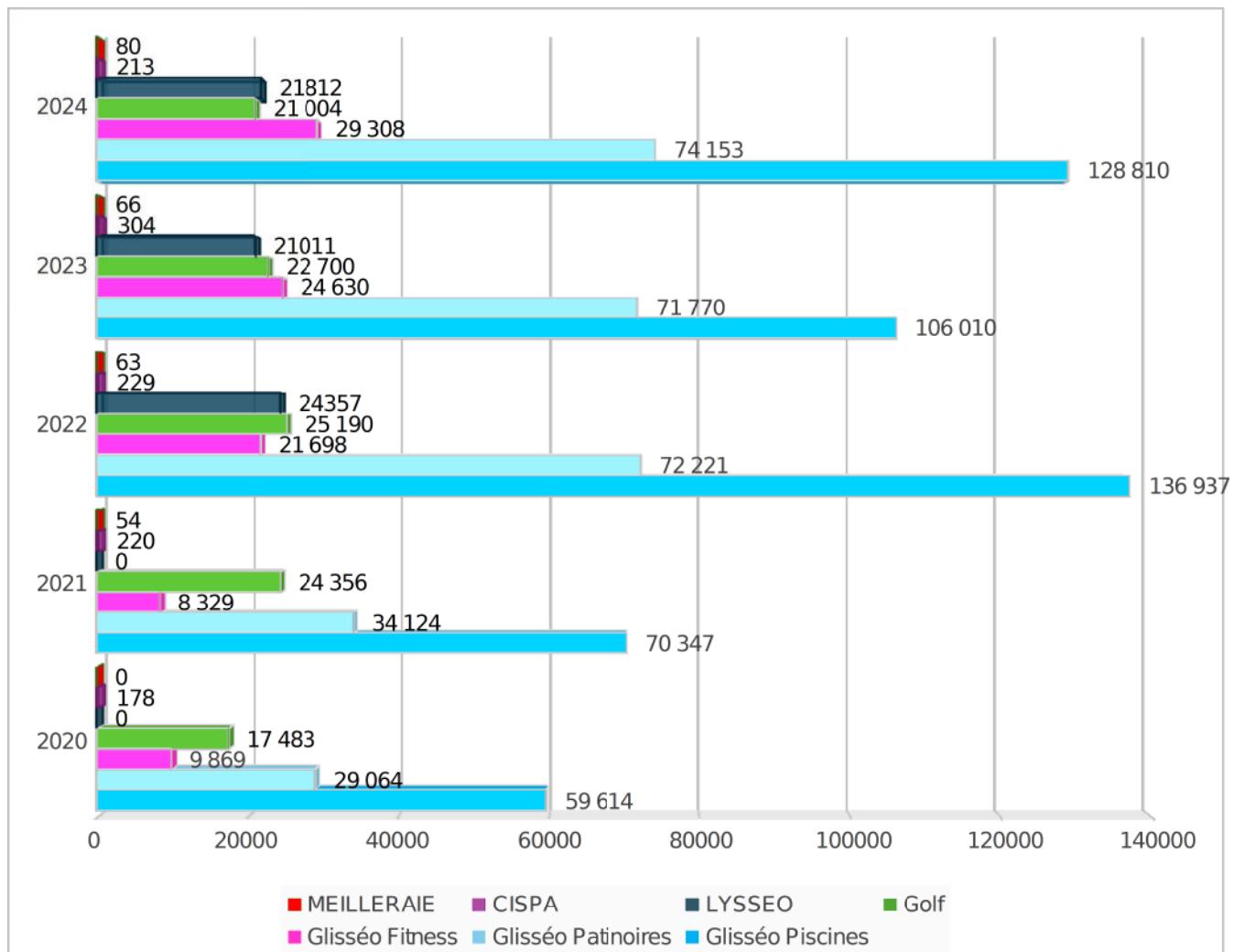
2.2 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs (CSL), au titre des dispositions légales et réglementaires, doit discuter des orientations budgétaires pour 2026.

L'analyse rétrospective de la situation financière de CSL constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes sur l'année 2026 et la construction du budget correspondant.

Analyse rétrospective 2020-2024

. L'évolution des fréquentations du public (activités commerciales et entrées unitaires)



Pour les piscines de Glisséo, après une année 2023 marquée par 125 jours de fermetures d'espaces sur l'année liées à des problèmes techniques, on constate une progression de + 21,50 % de fréquentation par rapport à 2023 mais une baisse de - 5,93 % par rapport à 2022. Le niveau de fréquentation peine à retrouver une certaine stabilité dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages reste contraint. Les patinoires quant à elles maintiennent leur attractivité avec un nouveau record de fréquentation en 2024 avec plus de 74 000 personnes accueillies (+ 3,32 % par rapport à 2023). Du côté de l'espace Fitness, la progression reste continue sur ces dernières années avec un peu plus de 29 300 passages en 2024, soit une progression de + 18,99 % par rapport à 2023. L'offre proposée, avec notamment l'espace balnéo et l'accès à la piscine, plaît à la clientèle. Un projet de rénovation de l'espace balnéo est à l'étude pour 2026, avec une révision des tarifs y afférent.

Le Golf, toujours très météo dépendant, peut voir ses niveaux de fréquentations variés assez nettement d'une année sur l'autre. C'est le cas sur ces 3 dernières années où 25 190 golfeurs ont été accueillis en 2022 contre 21 004 en 2024, soit une baisse de - 16,62 %. Cette baisse impacte essentiellement les droits de jeu vendus aux golfeurs de « passage ». Le nombre de cotisants lui reste stable et la qualité du terrain est reconnue de tous.

Le CISPA réalise toujours la majeure partie de son activité commerciale sur l'été avec l'accueil de stages. Les restrictions d'utilisation du lac liées à la présence de cyanobactéries peut impacter nettement l'organisation de ces stages d'une année sur l'autre : 213 stages en 2024 contre 304 en 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

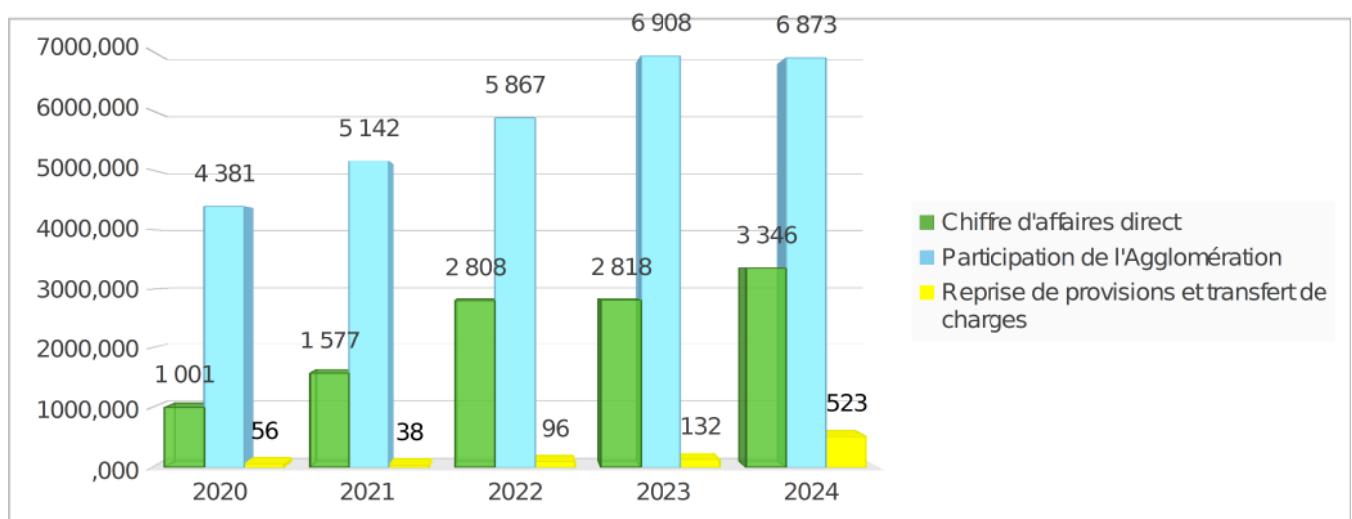
99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

Le Parc de la Meilleraie réalise une belle année 2024 avec 80 manifestations accueillies contre une soixantaine les années précédentes, malgré sa vétusté grandissante. Il continue de participer activement à la promotion de la vie locale.

À Lysséo, près de 22 000 personnes ont été accueillies en 2024. Après 3 années d'exploitation, on peut considérer que nous sommes désormais dans les « standards ». Malgré une équipe dynamique et des animations régulièrement proposées, le public peine à répondre présent.

. L'évolution des recettes

<i>En millier d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires direct	1 001	1 577	2 808	2 818	3 346
Participation de l'Agglomération	4 381	5 142	5 867	6 908	6 873
Reprise de provisions et transfert de charges	56	38	96	132	523
TOTAL ANNUEL	5 438	6 757	8 771	9 857	10 743



Sur la période 2020 à 2024, les recettes ont globalement augmenté de 98 % en passant de 5 438 K € en 2019 à 10 743 K € en 2024. Cette augmentation se décompose comme suit :

- une hausse de + 234 % du chiffre d'affaires direct. Les années 2020-2021 (Covid) ont logiquement fait chuter le niveau global du chiffre d'affaires. 2021 marque également l'arrivée du Parc de la Meilleraie au sein de Cholet Sports Loisirs puis Lysséo en février 2022. Enfin, l'année 2024 a connu une nette hausse du chiffre d'affaires de + 18,74 %.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

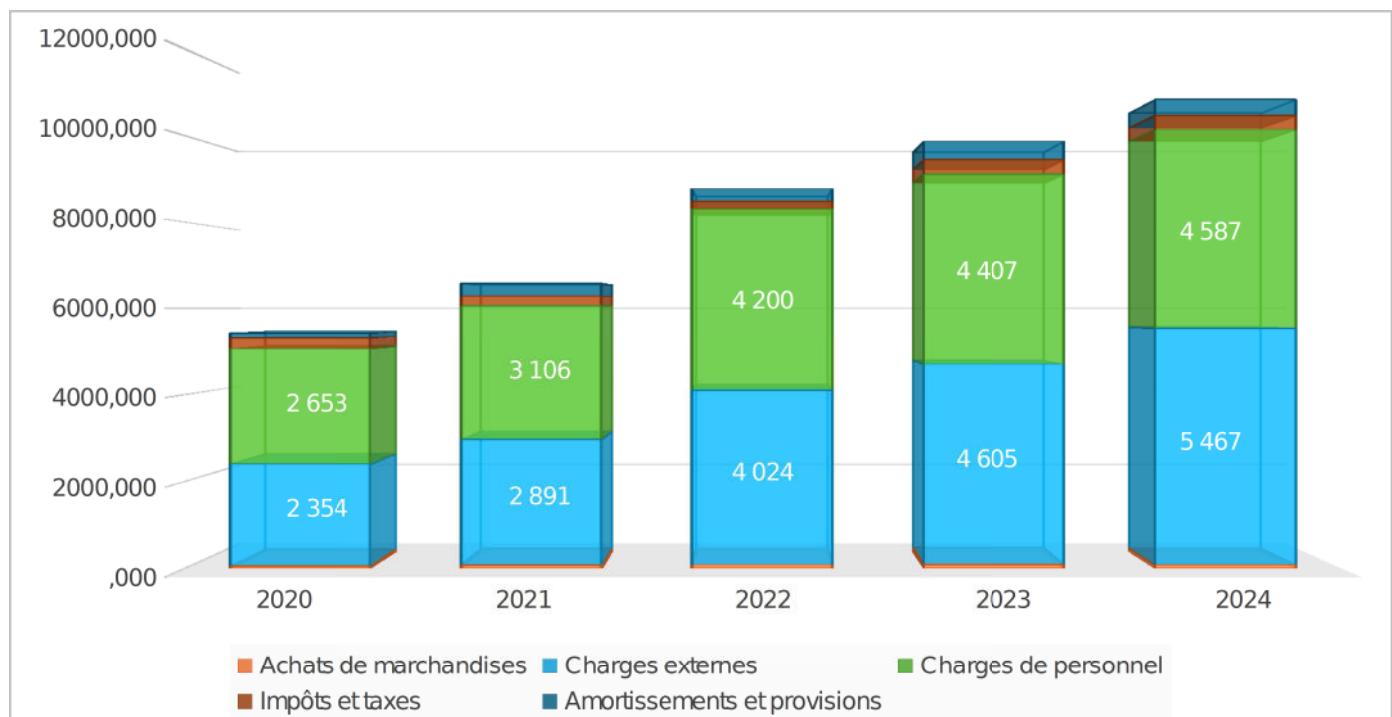
99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

- une hausse de + 57 % (+ 2 492 K €) de la participation Cholet Agglomération. L'arrivée de la Meilleraie et de Lysséo font naturellement évoluer le montant global alloué. De plus, depuis la crise énergétique de 2022 et le contexte inflationniste qui l'a accompagnée, l'EPCI soutient annuellement CSL avec des participations complémentaires afin de combler ces évènements imprévus non pris en charge par le Cahier des Modalités de Gestion.

- une hausse de + 827 % des reprises de provisions et transfert de charges, soit + 466 K €. Cette variation dépend directement des besoins du plan de gros travaux (GER) mis en place pour anticiper au mieux les besoins d'entretien importants à venir.

. L'évolution des dépenses

<i>En millier d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Achats de marchandises	42	64	72	89	76
Charges externes	2 354	2 891	4 024	4 605	5 467
Charges de personnel	2 653	3 106	4 200	4 407	4 587
Impôts et taxes	253	228	175	332	327
Amortissements et provisions	132	295	289	423	367
TOTAL ANNUEL	5 433	6 583	8 760	9 855	10 824



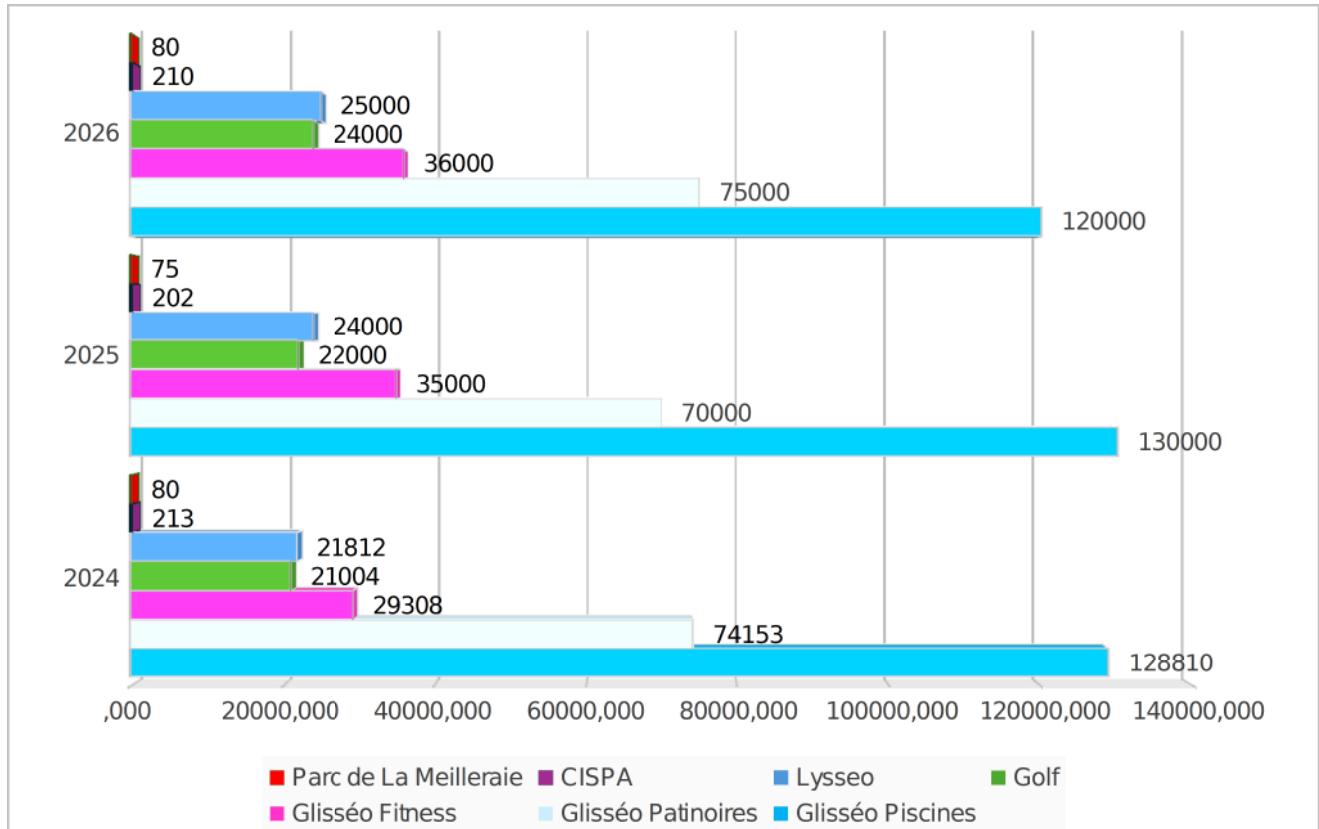
Globalement les dépenses ont augmenté de + 132 % entre 2020 et 2024, soit + 3,1 M€. L'arrivée du Parc de la Meilleraie et Lysséo font naturellement évoluer les chiffres. De plus, les prix de l'énergie qui se sont envolés ont fait progresser la facture de + 121,98 % (1,5 M€) depuis 2019. Progression impossible à réimpacter sur les prix de ventes proposés aux utilisateurs. Comme précisé auparavant, Cholet Agglomération a soutenu CSL face à cet évènement exceptionnel. L'inflation globale pèse également sur le niveau des charges, notamment la maintenance et la sous-traitance. Dans le même temps, la masse salariale a progressé de + 73 % (+ 1,9 M€). 7 ETP à la Meilleraie et 11 ETP à Lysséo se sont ajoutés aux effectifs de CSL en deux années. Sur la même période, les augmentations de salaires conventionnelles et les progressions d'ancienneté (1 % / an) ont fait évoluer la masse salariale globale. Et enfin, les amortissements et provisions ont augmenté de + 179 % (CSL est dorénavant autonome dans la gestion de ses investissements mobiliers).

Il est important de souligner que Cholet Sports Loisirs n'a pas d'emprunt bancaire en cours.

Les orientations pour 2026

Attendu pour 2025, c'est finalement au 1^{er} janvier 2026 que doit entrer en vigueur le nouvel avenant de mise à jour du Cahier des Modalités de Gestion qui lie CSL et l'Agglomération. Cet avenant doit rééquilibrer le montant de la participation alloué par l'Agglomération avec le coût réel des activités. Malgré tout, le contexte budgétaire contraint de l'Agglomération l'oblige à demander à CSL des efforts supplémentaires de l'ordre de 500 K€ / an.

. L'évolution des fréquentations du public (activités commerciales dont entrées unitaires)

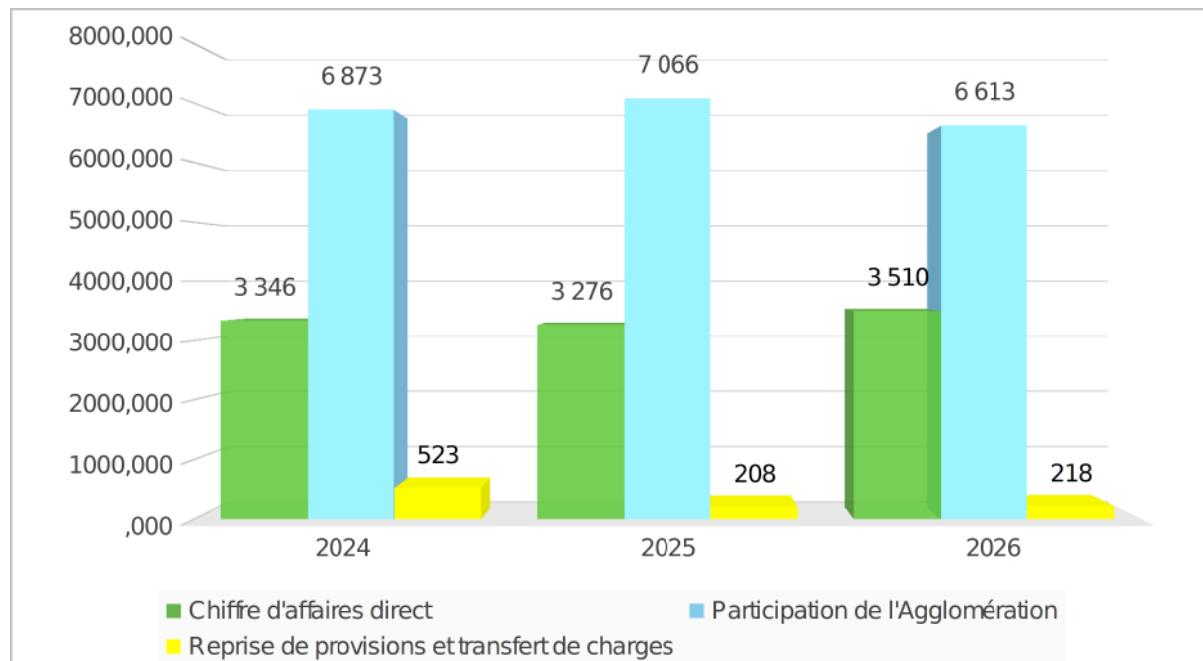


L'année 2025 s'annonce en très légère hausse par rapport à 2024 concernant la fréquentation des piscines de Glisséo (130 000 personnes estimées). 2026 connaîtra très probablement un recul. En effet, l'Agglomération a prévu des travaux sur le système de traitement d'air qui vont imposer une fermeture (totale ou partielle) de 2 mois entre juin et juillet prochains. Les modalités d'une ouverture partielle, avec les bassins extérieurs, sont espérées et actuellement à l'étude. Le niveau

de fréquentation attendu pour 2026 est de 120 000 personnes. Pour les patinoires, malgré un recul observé en 2025 (fermeture estivale de 3 mois pour travaux), la barre des 75 000 patineurs est inscrite (dynamique espérée des Jeux Olympiques d'hiver). Pour l'espace fitness, la tendance observée ces dernières années reste de mise. L'objectif 2026 est de 36 000 passages. A noter que la rénovation espérée de l'espace balnéo induira peut-être un temps de fermeture plus long que l'habituelle fermeture estivale de 4 semaines. Des nouvelles offres : base (cardio/muscu), premium (Cardio/muscu et balnéo) et/ou premium plus (cardio/muscu + balnéo + piscines) sont à l'étude en concordance avec les travaux envisagés. Au Golf, les 22 000 départs seront atteints en 2025. Si la météo est clémente, 24 000 départs devront être réalisés en 2026. Au CISPA, le nombre de stagiaires accueillis l'été devrait se maintenir. L'objectif de 210 stages est arrêté. À Lysséo, comme nous l'avons déjà évoqué, le rythme de croisière semble désormais être trouvé aux alentours des 22 000 personnes. Nous espérons malgré tout continuer à développer l'attractivité du complexe pour atteindre l'objectif de 25 000 personnes sur 2026. Et enfin pour le Parc de la Meilleraie, le calendrier 2026 est déjà bien rempli et le cap des 80 manifestations semble atteignable.

. L'évolution des recettes

En millier d'euros	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires direct	3 346	3 276	3 510
Participation de l'Agglomération	6 873	7 066	6 613
Reprise de provisions et transfert de charges	523	208	218
TOTAL ANNUEL	10 743	10 549	10 341
	<i>Prévisionnel</i>	<i>Prévisionnel</i>	

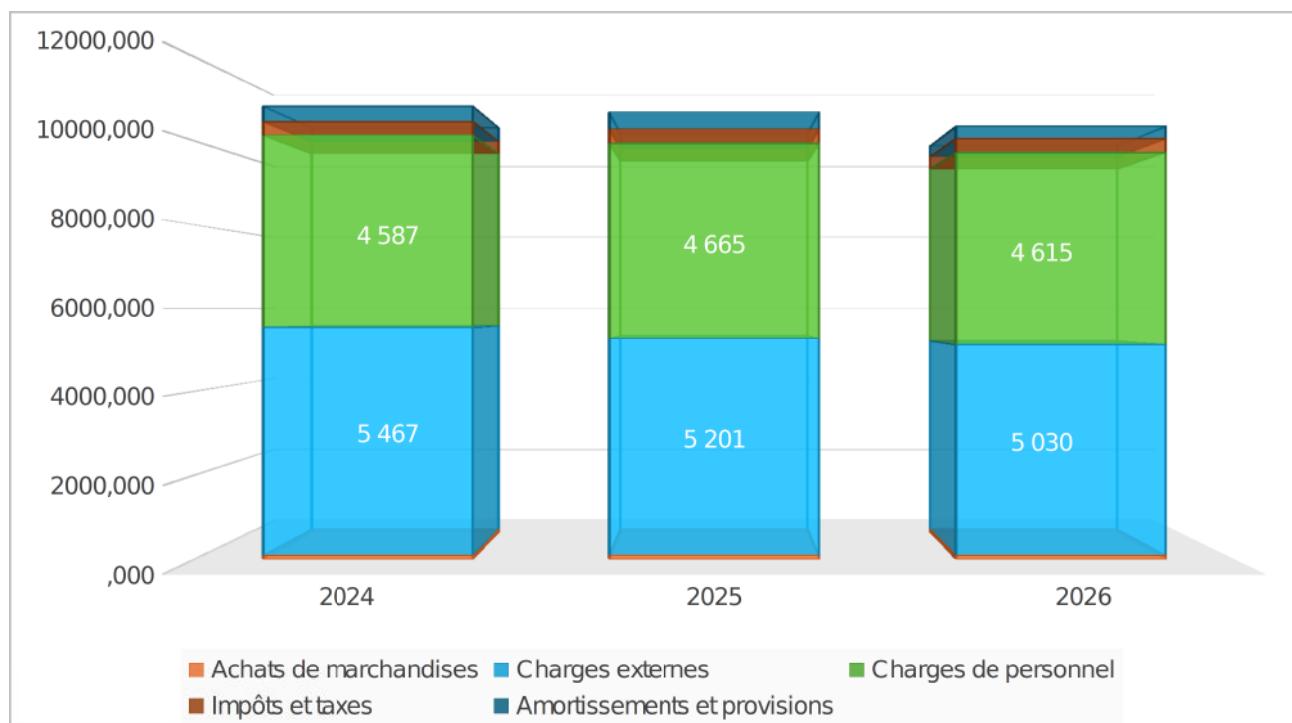


Une augmentation du chiffre d'affaires direct de + 7 % est envisagée pour 2025 (+ 234 K €). Les contraintes budgétaires qui sont imposées par Cholet Agglomération oblige CSL à revoir, à moyen terme, ses prix de ventes notamment au Golf (activité purement commerciale). De plus 2026 est une année « haute » (plus forte activité avec le Carrefour de l'Orientation) à la Meilleraie qui doit permettre de dégager + 80 K€ de chiffre d'affaires. Les différentes activités de Glisséo quant à elles doivent générer près de + 100 K€ supplémentaires. La fermeture des piscines impactera sans nul doute cette progression attendue. Un soutien sera demandé à l'Agglomération dans le cadre de la perte d'exploitation lié à cette fermeture imposée.

La participation de l'Agglomération dans le cadre du cahier des modalités de gestion prévue pour 2026 s'élève à 7 100 K€ TTC, contre 7 500 K€ TTC perçus en 2025. Après prise en compte de la TVA reversée à l'Etat, la participation intégrée au budget de CSL est estimée à 6 600 K € HT, soit une baisse notable de - 452 K € par rapport à 2025 (- 6%).

. L'évolution des dépenses

	<i>En millier d'euros</i>	2024	2025	2026
Achats de marchandises		76	74	75
Charges externes	5 467	5 201	5 030	
Charges de personnel	4 587	4 665	4 615	
Impôts et taxes	327	337	333	
Amortissements et provisions		367	404	288
TOTAL ANNUEL		10 824	10 681	10 341
		<i>Prévisionnel</i>	<i>Prévisionnel</i>	



Le volume global des charges diminue de - 3 % entre 2025 et 2026 (- 340 K €).

En 2026, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- comme nous l'avons déjà évoqué, les fluides ont progressé de + 121,98 % depuis 2019. Les efforts des services de CSL sur la maîtrise des consommations sont constants et ne contre malheureusement pas l'envolée des prix. Malgré tout, une baisse est espérée sur 2025 par rapport à 2024 d'environ - 200K €. Le niveau global d'énergie prévu pour 2026 est donc de 2,5 M€ (niveau semblable à 2024).
- les frais de sous-traitance représentent 521 K€ contre 545 K€ en 2025 soit une baisse de - 24 K€. La raison principale est le choix de réinternaliser la gestion de la paie sur un poste à mi-temps.
- le poste entretien et maintenance s'élève à 840 K€ contre 914 K€ en 2025 soit - 74 K€. La baisse de la dotation de l'Agglomération constraint CSL notamment dans ses besoins d'entretiens courant. Ce poste sera revu lors du budget supplémentaire 2026 en fonction des interventions non prévues qui auront été nécessaires.
- dans le domaine social, une augmentation de 1% du SMC de la Convention Nationale Collective du Sport est prévue au 1^{er} janvier 2026. Par ailleurs, il sera pris en compte (comme chaque année) l'augmentation de 1 % de l'ancienneté conformément à l'Engagement unilatéral. Malgré cela, les charges de personnel prévisionnelles pour 2026 sont en baisse de - 1 %, soit - 50 K€. Cela passe par le non-remplacement du directeur du CISPA qui part en retraite et le remplacement à 50 % du directeur technique CSL (départ en retraite également) par le directeur de la Meilleraie (50 % technique, 50% Meilleraie). Chaque site devra faire un effort en termes de personnel afin de contenir l'augmentation liées aux hausses conventionnelles.
- la masse d'amortissement (hors provision) est en légère baisse entre 2025 et 2026 de - 5% soit - 15 K€ entre les deux années. Prioriser les investissements reste essentiel à court et moyen terme afin de préserver l'équilibre budgétaire global.

Face à une baisse de l'ordre de 500 K€ de participation annuelle prévue en RECUEIL EN PRÉFECTURE le 05/12/2025 Agglomération, CSL n'a pas d'autres alternatives que de réduire son périmètre de 99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

notamment au CISPA et à Glisséo. A conditions d'accueil égales, en garantissant la sécurité, il s'agit d'accueillir moins d'élèves, prioriser certaines classes plutôt que d'autres. À terme, le nombre d'encadrants devrait diminuer. Parmi les pistes d'économie, il sera proposé aux communes utilisatrices de participer partiellement et directement à l'accueil des élèves plutôt que facturer à l'Agglomération.

Baisse des charges de personnel, économie d'énergie notamment grâce au changement des matériels vétustes et au relamping, poursuite de l'augmentation des tarifs commerciaux sont des axes majeurs de la maîtrise des coûts de CSL, particulièrement à Glisséo, sur le volet dépenses et recettes des budgets à venir.

Enfin, la révision du Cahier des modalités de gestion devrait également permettre d'adapter les unités d'œuvre à l'inflation subie depuis 2021.

Le Conseil d'Administration est appelé à prendre acte de ces orientations budgétaires.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prendre acte des orientations budgétaires 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte des orientations budgétaires 2026 pour Cholet Sports Loisirs.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

2.3 - GOLF ET PARC DE LA MEILLERAIE - TARIFS 2026-2027

Les tarifs de Glisséo, Lysséo et le CISPA sont révisés annuellement au 1^{er} septembre de chaque année pour suivre les saisons sportives. Par exception, les tarifs du Golf et du Parc de La Meilleraie restent révisables au 1^{er} janvier (activités purement commerciales sans lien avec les saisons sportives).

Dans ce contexte et pour chaque site, il ressort les orientations suivantes :

GOLF

Comme nous l'avons déjà évoqué, Cholet Agglomération demande à Cholet Sports Loisirs de faire des efforts financiers afin de faire diminuer le montant global de la participation annuelle allouée. Ces efforts doivent en partie passer par les prix pratiqués à nos usagés. En ce sens, l'ensemble des tarifs du Golf sont révisés en moyenne de + 5 % pour 2026.

PARC DE LA MEILLERAIE

- 2026 (modification)

Dans le cadre de l'organisation du "Salon du mariage et de la fête" par les équipes du Parc de La Meilleraie, il est notamment envisagé une réorganisation des stands vendus aux exposants ce qui implique les modifications de tarifs suivantes :

<u>SALON DU MARIAGE - EXPOSANTS</u>	Tarifs 2025	Tarifs 2026
. Droit d'inscription	41,00 €	41,00 €
. Stand de 6 m ²	513,50 €	Supprimé
. Stand de 9 m ²	780,00 €	690,00 €
. Stand de 12 m ²	1 014,00 €	Supprimé
. Stand de 18 m ²	1 474,00 €	1 320,00 €
. Stand de 27 m ²	2 066,50 €	Supprimé
. Stand de 36 m ²	NA	2 760,00 €
. Surface délimitée au sol de 21 m ²	1 261,00 €	1 320,00 €
. Encart publicitaire huitième de page	55,00 €	60,00 €
. Encart publicitaire demi-page	219,50 €	150,00 €
. Encart publicitaire page entière	439,00 €	Supprimé
<u>SALON DU MARIAGE - VISITEURS</u>		
. Entrée payante	4,00 €	5,00 €
. Entrée gratuite (2 000 invitations remises aux exposants)	- €	- €

- 2027

L'organisation de salons se prépare à minima un an à l'avance ce qui nécessite de voter les tarifs des futurs salons 2027 dès aujourd'hui. En tenant compte de la vétusté du Parc, il est proposé de voter une augmentation des tarifs limitée à + 2,5 % en moyenne.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration est appelé à approuver l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 et figurant en annexe.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1412-1, L 2221-1 et suivants et R 2221-1 et suivants.

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et notamment ses articles 7 et 9,

Considérant l'intérêt économique et commercial pour Cholet Sports Loisirs de poursuivre une stratégie tarifaire en vue de mieux financer les services offerts aux clients tout en privilégiant une ouverture à un public plus élargi,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'ensemble des tarifs, ci-joints, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le Golf et du 1^{er} janvier 2027 pour le Parc de La Meilleraie (sauf modifications 2026),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout document nécessaire à cette mise en application.

Article 3 : d'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'Établissement.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

2.4 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RUGBY OLYMPIQUE CHOLETAIS (2026-2028)

Dans le cadre de son rôle réaffirmé d'outil de développement local du territoire, ses objectifs en matière d'accueil des associations sportives du territoire choletais, et sa politique de communication du complexe Glisséo, Cholet Sport Loisirs entend poursuivre son partenariat avec le Rugby Olympique Choletais (ROC) afin de pouvoir lui faire bénéficier d'entrées gratuites à Glisséo (patinoires et piscines) pour les jeunes qui participeront aux stages de son école de rugby et des catégories de jeunes (U14 et U16), à partir du 1^{er} février 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

Ce partenariat contribue à la promotion du complexe Glisséo auprès du jeune public choletais et de leur famille en leur permettant de découvrir les sports de glace et les piscines.

Le Conseil d'Administration est donc appelé à approuver la délibération relative à la convention de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et le ROC, représenté par son Président, M. Sébastien BOUILLON pour les années 2026 à 2028.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Considérant l'intérêt de poursuivre le partenariat avec le ROC et particulièrement son école de rugby et ses catégories de jeunes U14 et U16,

Considérant le rôle de Cholet Sports Loisirs auprès des associations sportives choletaises et la possibilité qui lui est offerte de promouvoir et communiquer sur le complexe Glisséo auprès du public choletais,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat, ci-jointe, pour la mise à disposition d'entrées gratuites à Glisséo (entrées piscines et patinoires) à l'occasion des stages annuels de l'école de rugby et des catégories U14 et U16, à partir du 1^{er} février 2026 jusqu'au 31 décembre 2028, moyennant la promotion du complexe Glisséo à travers tout support,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



REÇU EN PREFECTURE
le 05/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

2.5 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHOLET ÉVÉNEMENTS (2026-2028)

Il s'agit de renouveler le partenariat de notoriété entre Cholet Sports Loisirs et l'association Cholet Événements à l'occasion du Carnaval de Cholet.

Partenaire de l'événement qui attire près de 100 000 spectateurs, Cholet Sports Loisirs offrira au Comité d'organisation du Carnaval 3 abonnements annuels à l'espace fitness de Glisséo pour chacune des ambassadrices qui seront élues à l'occasion de " la Nuit de l'élection des ambassadrices " en 2026, 2027 et 2028. Durant cette soirée, le Président de Cholet Sports Loisirs ou son représentant remettra les 3 abonnements.

Le Conseil d'Administration est appelé à approuver la délibération relative à la convention de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et l'Association Cholet Événements, représentée par son Président, pour les éditions du Carnaval de Cholet en 2026, 2027, et 2028.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Considérant l'intérêt de s'associer aux éditions 2026, 2027 et 2028 du carnaval de Cholet afin de promouvoir le complexe Glisséo, et particulièrement le Fitness,

Considérant la notoriété du Carnaval et la possibilité de promouvoir et communiquer sur le complexe Glisséo auprès du public choletais, avant, pendant et après la manifestation,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat, ci-jointe, avec l'Association Cholet Événements pour la mise à disposition gratuite de 3 abonnements annuels à l'espace fitness de Glisséo pour les ambassadrices élues respectivement les années 2026, 2027 et 2028, moyennant la promotion du complexe Glisséo durant la soirée d'élection des ambassadrices et de l'intégralité du Carnaval de Cholet.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

2.6 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RADIO NRJ ANGERS/CHOLET (2025-2026)

Dans le cadre de la communication du complexe Glisséo, Cholet Sport Loisirs souhaite renouveler son partenariat avec la radio NRJ ANGERS/CHOLET pour l'année 2025-2026.

Celui-ci est destiné à la promotion du complexe, notamment auprès du jeune public choletais. Face à une concurrence forte dans le domaine des loisirs, CSL entend profiter de la notoriété nationale de la radio NRJ et de l'implantation de l'antenne locale afin de diversifier ses supports de communication. Ce partenariat, sans coût pour Glisséo, doit permettre un taux de pénétration important chez les jeunes grâce à la popularité de la radio dont le cœur de cible est un public jeune.

Le Conseil d'Administration est donc appelé à approuver la délibération relative au renouvellement de la convention de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et la radio NRJ ANGERS/CHOLET, représentée par son responsable Antenne Régionale Zone Ouest.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Vu la délibération n°2.5 en date du 5 décembre 2024,

Considérant la volonté de poursuivre le partenariat destiné à promouvoir le complexe Glisséo auprès du jeune public, engagé depuis 2018,

Considérant que l'offre de partenariat ne présente aucun coût financier pour Glisséo,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat (2025-2026), ci-jointe, pour la diffusion à l'antenne de NRJ ANGERS/CHOLET de messages de promotion annonçant les événements organisés par Glisséo, de messages sur ses réseaux sociaux, moyennant une forte lisibilité du logo NRJ et le passage de playlists NRJ lors des séances publiques, pour une durée d'un an à compter du 15 décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



REÇU EN PREFECTURE
le 05/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

2.7 - MEILLERAIE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, À TITRE ONÉREUX, AU PROFIT DE LA SASP CHOLET BASKET (2026) – AVENANT N°1 (2026)

La convention entre la structure professionnelle SASP Cholet Basket à l'EPL Cholet Sports Loisirs fixant les modalités (techniques, financières, sécurité) de mise à disposition de certains locaux et équipements du Parc de la Meilleraie, propriété de Cholet Agglomération, arrive à expiration le 31 janvier 2026.

Il est proposé de prolonger la convention actuelle, notamment les modalités financières, jusqu'au 15 juillet 2026 en raison du retard liées aux travaux du futur Palais des Sports. En effet, les « Chapiteaux blancs » pourront accueillir les partenaires de Cholet Basket jusqu'à la fin de la saison sportive, contrairement à ce qui avait été prévu initialement.

Le Conseil d'Administration est donc appelé à approuver la délibération relative à l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre Cholet Sports Loisirs et la SASP Cholet Basket, représentée par son Président, M. Jérôme MERIGNAC pour une période de 7 mois jusqu'au 15 juillet 2026.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Vu la délibération 2.4 du Conseil d'Administration du 2 juillet 2025,

Considérant la nécessité de préciser les modalités (techniques, financières, sécurité) de la mise à disposition de certains locaux et équipements du Parc de la Meilleraie au profit de la structure professionnelle SASP Cholet Basket,

Considérant le rôle de Cholet Sports Loisirs auprès des associations sportives choletaises et notamment celles identifiées " sport de haut niveau " par Cholet Agglomération,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition, ci-joint, à titre onéreux, définissant les modalités (techniques, financières, sécurité), au profit de la structure professionnelle dénommée " SASP Cholet Basket", de locaux et équipements du Parc de la Meilleraie, propriété de Cholet Agglomération, pour la période comprise entre le 1^{er} février 2026 et le 15 juillet 2026.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



REÇU EN PREFECTURE
le 05/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Le 4 décembre 2025 à 18h00 le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 18 novembre 2025.

Étaient présents (9)

Michel CHAMPION (Président), Olivier BAGUENARD (Vice-président), Guy BARRE (Vice-président), Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON (Vice-président), Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés (3)

Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS.

Pouvoirs (2)

Christophe PIET a donné pouvoir à Guy BARRE – Daniel FRAPPREAU a donné pouvoir à Sylvie DORBEAU.

Assistaient également au Conseil

Bruno CAILLETON, Marie CORABOEUF, Emmanuel GATE, Mickaël LOISEAU, Kévin RASMUS, Stéphane GOUZIEN, Pascal CITEAU, Eric OUVRARD, Maxime BENOIST.

12 administrateurs en exercice, 9 présents. La majorité des membres du Conseil d'Administration étant présente, le quorum est atteint en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance se tient à huis clos, comme le stipule le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a désigné Alain DURAND, secrétaire de séance.

2.8 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur Général a été appelé à prendre les décisions et l'arrêté qui suivent en vertu des délibérations n° 2.2 et 2.3 du Conseil d'Administration du 10 septembre 2020, et en application des articles R.2221-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISIONS :

N° 2025.41

Contrat de prestations – Soirée Bien-être – Lysséo (2025-2026)

Article unique : de signer des contrats dans le cadre de ses soirées bien-être avec les prestataires du massage suivants (liste susceptible d'être modifiée) :

- Madame LARGEAU Vanessa
- Madame COULBAULT Carine
- Madame GUERN Corinne
- Madame LAUNAY Agnès
- Madame ROY Marion
- Madame PERON Nolwenn
- Madame GUEMENE Stéphanie
- Madame MAINDROU Christelle
- Madame DOUILLARD Isabelle

pour 2025-2026 aux dates suivantes : 14 novembre 2025, 16 janvier 2026, et 13 mars 2026.

Les contrats ont pour but de préciser les modalités d'intervention des prestataires. En contrepartie des prestations de massage, Cholet Sports Loisirs s'engage à verser aux différents intervenants une contribution financière de 24 € TTC par massage, soit 120 € par soirée. Cette contribution sera versée sur présentation d'une facture conforme à la réglementation en vigueur.

N° 2025.42

Contrat de prestations – Soirée Bien-être – Glisséo (2025-2026)

Article unique : de signer des contrats dans le cadre de ses soirées bien-être avec les prestataires du massage suivants (liste susceptible d'être modifiée) :

- Madame GUERN Corinne
- Madame DAZA CALVIMONTE Alejandra
- Madame MANCEAU Sylvie
- Madame DOUILLARD Isabelle
- Madame LAUNAY Agnès
- Madame DUPONT Angélique
- Madame BERTAUD Katy
- Madame PILLET Aurélie
- Madame DEPARDIEU Nelly
- Madame COULBAULT Carine

pour 2025-2026 aux dates suivantes : 28 novembre 2025, 30 janvier 2026, et 27 mars 2026.

Les contrats ont pour but de préciser les modalités d'intervention des prestataires. En contrepartie des prestations de massage, Cholet Sports Loisirs s'engage à verser aux différents intervenants une contribution financière de 24 € TTC par massage, soit 120 € par soirée. Cette contribution sera versée sur présentation d'une facture conforme à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-049-439950619-20251204-CSL_251204_